

Communiqué de presse

Lancement d'une pétition nationale « Pas de bébés à la consigne ! Pour des modes d'accueil de qualité »

Les pouvoirs publics préparent actuellement un projet de modification du décret du 20 février 2007, relatif aux établissements et services d'accueil de la petite enfance. Suite à la manifestation de notre opposition aux mesures envisagées, le gouvernement vient d'annoncer le 2 avril 2009, par la voix du directeur de cabinet de la secrétaire d'Etat à la famille Madame Morano, que les taux d'encadrement des enfants dans les établissements et services ne seraient pas modifiés (un adulte pour 5 bébés et un adulte pour 8 enfants qui marchent).

Cependant, d'autres dispositions pourraient être prises. Il s'agit d'une part des jardins d'éveil. Ce projet, confirmé par Mme Morano, demeure extrêmement vague pour le taux d'encadrement des enfants, la qualification des personnels, l'adéquation avec l'école maternelle. D'autre part, s'agissant des établissements et services d'accueil petite enfance, la proportion des professionnels les plus qualifiés (éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices et auxiliaires de puériculture) serait revue à la baisse et la capacité d'accueil en surnombre serait portée à 20% au lieu de 10% actuellement.

Ce projet de décret gouvernemental, comme les récentes mesures portant de 3 à 4 le nombre d'enfants accueillis par les assistantes maternelles, va à l'encontre d'un accueil de qualité du jeune enfant, à savoir le respect du développement singulier de chaque enfant, sa socialisation et son éveil ainsi que la professionnalisation des adultes travaillant auprès de lui.

C'est pourquoi l'ensemble des organisations suivantes, **AFORTS** (Association Française des Organismes de Formation et de Recherche en Travail Social), **ANAP** (Association Nationale des Auxiliaires de Puériculture), **ANPDE** (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes), **ANAPSYpe** (Association Nationale des Psychologues pour la Petite Enfance), **CADRESPE** (Collectif d'Associations de Directeurs et Responsables d'Etablissements et Services Petite Enfance), **CEMEA** (Centres d'entraînement aux méthodes de l'éducation active), **CFDT Interco SPP**, **CGT**, **CGT Fédération des Services Publics**, **CGT Petite Enfance des Services Publics Parisiens**, **CGT crèches et PMI 93**, **USD Santé et Action Sociale CGT de Paris**, **FNEJE** (Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants), **Passerelles EJE**, **SNMPMI** (Syndicat National des Médecins de PMI), **SUPAP FSU**, **SNU CLIAS FSU**,

UNSA, UNSA Petite Enfance Ville de Paris, UNSA Territoriaux, Union Syndicale Solidaires, SE UNSA, UNSA Education, s'opposent fermement au nouveau projet de décret gouvernemental et en demandent toujours le retrait.

Elles appellent aussi parents et professionnels à les rejoindre pour que le développement de l'offre d'accueil rime avec la préservation de sa qualité. Une pétition unitaire « Pas de bébés à la consigne, pour des modes d'accueil de qualité » est disponible en ligne : <http://www.pasdebebesalaconsigne.com/>

**Une conférence de presse aura lieu le jeudi 23 avril à 11h, Bourse du Travail,
3, rue du château d'eau 75010 Paris (salle commission N°4)**

Contacts :

UNSA : Christophe Harnois
06 79 22 13 64

FNEJE : Christine Accolas Bellec
02 40 47 53 64

CGT : Birgit Hilpert
06 73 86 09 88

SNMPMI : Pierre Suesser
06 88 98 31 72

SUPAP FSU : Benjamin Poirret
01 44 70 12 82

ANAP : Rémy Dupont
05 53 65 10 88